

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 août 2013

Présents : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRÉ, Adjoint, Mme BEGON, M. DALLIÈRE, ISSARD, FOURNET-FAYARD, Mme DOURIS, BARGEON, Mme PÉRUFEL, PAYRARD, MAILLY et Mme DE OLIVEIRA.

Excusé : M. LARQUETOUX

Absents : V LAMOUREUX, M LÉVIGNE, F GIRARD

Martine BEGON est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé sans remarque à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

VOIRIE RUE DE LYON – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

SOMIVAL a établi un dossier de consultation des entreprises pour la réfection de la voirie de la rue de Lyon, suite aux travaux sur réseaux qui ont été réalisés en 2011. L'étude d'accessibilité des commerces, la négociation avec le Conseil Général qui souhaitait réaliser une étude paysagère au niveau de la patte d'oie ont occasionné du retard pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux étaient prévus en deux tranches :

- tranche ferme : voirie,
- tranche conditionnelle : bordures et trottoirs.

Le dossier a été envoyé à quatre entreprises : Colas Rhône-Alpes Auvergne à Gerzat, Eiffage Travaux Publics à Clermont-Ferrand, Billet SA à Volvic et Eurovia à Clermont-Ferrand. Eurovia s'est excusée et Billet n'a pas répondu.

La commission qui s'est réunie le 2 août a décidé de ne pas retenir la tranche conditionnelle et de modifier l'emprise de la réfection, en concertation avec le Conseil Général qui va réaliser des travaux sur la RD 2089, à l'embranchement de la rue de Lyon. En conséquence, un nouvel estimatif a été négocié avec les candidats. SOMIVAL a rendu une analyse des offres en appliquant les critères de sélection. Colas a présenté un mémoire technique complet, propose un délai de réalisation des travaux réaliste et a réalisé une visite, à l'inverse de Eiffage, ce qui explique la notation :

- Colas 47 893,10 € HT (79,60 points),
- Eiffage 44 820,00 € HT (58,50 points).

Il est proposé de retenir Colas.

Les travaux commenceront début octobre.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec Colas Rhône-Alpes Auvergne.

FINANCES

SOFCAP – CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT / VIREMENT PANEUROPÉEN AVEC LA TRÉSORERIE

Actuellement le règlement des cotisations et prestations d'assurance se fait par débit d'office.

L'application des normes européennes bancaires amène l'assureur de la commune à mettre en place le prélèvement et le virement SEPA (espace unique de paiement en euros) avec pour avantages :

- la limitation des échanges,
- la réduction des frais de gestion,
- la rapidité des transactions.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite.

URBANISME

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - APPROBATION DU DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS

Le Maire rappelle que le dossier a préalablement été transmis à tous les conseillers municipaux.

J FOURNET-FAYARD remarque que le diagnostic et les orientations correspondent à l'étude du plan local d'urbanisme.

A PÉRUFEL demande si les cinq immeubles dégradés qui ont été répertoriés et voués à la démolition bénéficieront de l'aide de la CCMT et si certains sont localisés à La Monnerie. Elle souhaite savoir si la commune va monter un dossier pour les deux démolitions envisagées [immeubles Pérignat et Fiducial].

Le Maire répond positivement. Les premières demandes seront les premières servies.

A PÉRUFEL souligne que l'étude pointe un taux de chômage de 18 % à La Monnerie alors qu'il est inférieur dans toutes les autres communes, et en demande la raison.

J ISSARD fait remarquer que les chiffres sont anciens (2008), et que les salariés employés sur la ZA de Racine n'habitent pas la commune.

Le Maire fait remarquer que la conjoncture n'est pas bonne et cela retentit sur certaines entreprises locales.

MC DE OLIVEIRA observe que les transports sont peu adaptés.

Ch DELORME indique que la proximité de l'autoroute peut aussi desservir : la population active peut facilement quitter La Monnerie pour le travail.

Le Maire rappelle que le nombre de logements à construire pour garder une population constante est de 68. Les orientations du PLH correspondent aux préconisations de l'étude "Habiter autrement les centres-bourgs".

A PÉRUFEL souligne que le Grand Clermont est attractif pour la population.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve l'étude PLH menée par l'agence URBANIS.

PERSONNEL

CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES (application des nouveaux rythmes scolaires)

Les nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en application dès le 3 septembre 2013 ainsi que la fermeture d'une classe entraînent la modification des postes des personnels qui interviennent dans les écoles.

- Suppression du poste d'ATSEM de 1^è classe à 30 h 40 et création du poste d'ATSEM de 1^è classe à temps complet,
- Suppression du poste d'adjoint technique de 1^è classe à 30 h 15 et création du poste d'adjoint technique de 1^è classe à 31 h 30,
- Suppression du poste d'adjoint technique de 2^è classe à 25 h 40 et création du poste d'adjoint technique de 2^è classe à 26 h 50.

M BEGON s'étonne que malgré la suppression d'une classe, le temps de travail soit augmenté.

Le Maire explique que l'instauration des rythmes scolaires ajoute une matinée de classe.

A PÉRUFEL demande s'il y a eu accord avec les autres communes.

Le Maire acquiesce. Il répond aux demandes d'explications de MC DE OLIVEIRA sur le nouveau fonctionnement, et l'informe qu'un courrier sera envoyé aux familles.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

- **Domaine public** : à l'occasion de la visite de la DDT relative à la demande d'acquisition du fleuriste, le Maire propose de régulariser la construction sur le domaine public par la vente du terrain nécessaire. À l'unanimité, le conseil municipal approuve cette procédure par le lancement d'une enquête publique ;
- **Salon coutelier** : l'intervention du SDIS n'est plus gratuite, elle coûte 610,09 € pour les trois jours ;
- **Formation à l'utilisation des défibrillateurs** : prévue les samedis 5 et 12 octobre 2013 à la Maison des associations. S'inscrire au secrétariat ;
- **"Habiter autrement les centres-bourgs"** : le Maire informe le conseil municipal que la pétition lancée par les commerçants (qui avait à leurs dires recueilli un grand nombre de signatures) ne lui a toujours pas été remise ;
- **Maison des associations** : appel pour dénommer le bâtiment et les huit salles.

MC DE OLIVEIRA transmet le bonjour de F LARQUETOUX et rend compte de son état de santé.

Fin de séance à 19 h 50.